

Bulletin  
d'informations  
municipales

# Les Echos de St Jean du Falga

N°07



Le printemps  
est là...

# Infos pratiques

Nouveaux horaires : La mairie est ouverte **du lundi au vendredi**

**De 8h à 12h et de 13h à 17h**



**Carte d'identité** : Pour rappel, les cartes nationales d'identité délivrées depuis le 2 janvier 2004 sont valables 5 ans de plus automatiquement sans démarche préalable. En revanche, cela ne s'applique pas aux cartes d'identité des mineurs qui restent valide 10 ans

**Recensement militaire** : Il est rappelé que tous les jeunes âgés de 16 ans doivent se rendre à la mairie de leur domicile avec le livret de famille de leurs parents afin de se faire recenser. Une attestation de recensement leur sera remise immédiatement. Il est demandé d'en prendre soin car aucun double n'est délivré depuis le 1<sup>er</sup> janvier

## Eau et Assainissement



Rappel important : la mairie ne gère plus l'eau et l'assainissement. Pour toutes questions concernant vos factures, consommation, travaux...Il vous devez contacter le SMDEA (le numéro figure sur votre facture)

**Déchets verts** : depuis le début du mois d'avril le SMECTOM a repris son rythme de période estivale : ramassage toutes les semaines.



## RAPPELS : LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les beaux jours arrivent et avec eux le regain des activités de bricolage :

- Bétonnière, tondeuse à moteur ou thermique, tronçonneuse, perceuse...

Ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Jours ouvrables de 8h30 à 19h30. Le samedi de 9h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**MERCI DE RESPECTER LE VOISINAGE**



**Interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre** notamment à cause des nuisances de voisinage causées par les fumées.

Les déchets verts recyclables doivent être traités dans des unités spécialisées. Le non-respect de ces dispositions expose le contrevenant à une amende pouvant atteindre 450€.

**Le cadastre : infos utiles.** Les plans cadastraux des parcelles peuvent être directement imprimés par vos soins depuis le site internet suivant : <http://www.cadastre.gouv.fr>

Le plan de masse est un plan ayant une échelle laissant clairement voir la parcelle recherchée et l'emplacement de la de la construction envisagée. Un plan de situation est à une échelle d'au moins 2000<sup>ième</sup> : c'est-à-dire que l'on voit où se situe la parcelle par rapport à une partie de la commune

Pour les problèmes de chats errants,  
veuillez contacter le refuge des 3 bornes au  
05.61.60.03.33



# Actualités de la commune

## CÉRÉMONIE DU 19 MARS 1962

Décoration et commémoration :

A l'occasion du 54e anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie, la municipalité avait invité la population à la commémoration du 19 mars.



Quatre personnes ont été décorées : Roger Revertegat et André Peyroto ont reçu la Croix du combattant, Noël Ruffat a reçu la Croix commémorative et Michel Rouby s'est vu remettre la reconnaissance de la Nations. Après les traditionnelles lectures, les jeunes de la commune ont déposé la gerbe au Monument aux Morts, accompagnés par le maire, Michel Stervinou. Accompagnés par Joël Dupuy à la trompette, les enfants ont entonné la Marseillaise. Une belle cérémonie où chacun avait son rôle.

## VISITE DE M. LE SOUS-PRÉFET

Le 18 avril, Monsieur le Sous-Préfet nouvellement nommé à Pamiers, est venu se présenter à la commune. Accueilli par le maire et son conseil municipal, il s'est intéressé aux projets de la commune :

- Maison partagée : la 1ère dans le département,
- La maison des associations,
- La mise en conformité pour les handicapés des établissements recevant du public,
- Le lotissement de Luzent,
- La sécurité : mise en place des caméras de vidéo-surveillance.

Les échanges furent très fructueux entre M. le Sous-Préfet et l'assemblée.

L'ensemble des participants a été ravi de cette rencontre.



## NOUVELLE PLANTATION et RAPPEL DE LA LOI

Un olivier a été planté au rond-point de la place Jean Jaurès. Vous le retrouverez « fleuri » sur le prochain bulletin après les plantations de l'été.

### « ZERO PHYTO »

**Rappel** : la loi « Labbé » du 6 février 2014 interdit l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics. Le 17 août 2015 l'article 68 de la loi de la transition énergétique pour la croissance verte avance la date butoir au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et élargit l'interdiction à la voirie.

En résumé, il est interdit d'utiliser du désherbant sur les voies de la commune. En bordure de route, le fauchage avec tracteur sous glissière est plus efficace et moins dangereux que l'utilisation de la débroussailleuse à pied. Cette mesure entraîne une surcharge de travail non négligeable pour nos employés communaux car ils devront consacrer une grande partie de leur temps de travail à la propreté de la commune pendant les beaux jours. Voici l'essai réalisé il y a quelques jours rue des Sources et l'herbe a déjà repoussé.



L'entretien du cimetière est aussi concerné par cette mesure. Les allées et espaces « vides » seront fauchés. Par contre, il est rappelé que les concessions sont entretenues par leurs propriétaires.

La mise en œuvre de cette alternative passe par la volonté des habitants.

Chacun peut participer à cette action :

- En enlevant les herbes le long de sa clôture,
- En ne jetant pas de cailloux le long des clôtures extérieures afin de permettre le passage du tracteur.

## PORTES OUVERTES AUX SERRES MUNICIPALES

Une matinée portes-ouvertes est organisée aux serres municipales à la demande des Saint Jeantais. Elle aura lieu :

**Samedi 30 avril de 14H à 17 Heures.**

Venez nombreux découvrir les plantes qui fleuriront nos espaces verts tout l'été.

## TRAVAUX

Pour l'année 2016, le plus gros « chantier » sera l'aménagement de la place de Fauréjean.

Il sera réalisé moins de travaux de voirie en 2016 car il est prévu pour 2017 de gros travaux sur l'avenue des Pyrénées entre Home Stock jusqu'à l'angle de la rue Paul Nadouce.

## VOLS ET DÉGRADATIONS

Les incivilités sont des faits récurrents sur la commune, les toilettes publiques sont souvent fermées car régulièrement dégradées (et ne parlons pas du stade), mais ce qu'il s'est passé dernièrement a profondément agacé la municipalité et les citoyens eux-mêmes. La bibliothèque a été visitée, une tablette numérique a disparu. Les écoles ont également fait les frais de ces visiteurs. Vitres cassées, vols d'ordinateur et d'un rétroprojecteur. La municipalité a dû déposer trois plaintes le même jour. Et l'acte le plus idiot est celui qui a eu lieu dans l'école maternelle : les visiteurs ont balancé de la peinture partout : sur les tapis, sur les dessins et les travaux des enfants. Bref, ils ont saccagé gratuitement les lieux. «Ça dégoûte de voir ça, le matin. Nous sommes dans un contexte où l'on parle beaucoup d'attentats et les enfants ont été perturbés. Heureusement, les enseignants ont fait leur travail pour les apaiser, pour tempérer. J'ai été impressionné de voir la réaction de ces petits. Certains pleuraient. Ils avaient du mal à comprendre», explique Michel Stervinou, Maire. «C'est méchant ce qu'ils ont fait», confieront de nombreux élèves de maternelle. «Nous leur en voulons beaucoup pour les écoles, surtout pour la maternelle. Tout le travail des enfants a été saccagé. Mais nous avons des soupçons sur les auteurs. J'espère que les caméras, qui vont être installées incessamment sous peu, dissuaderont les auteurs de ces faits», note le maire.

(Source : « La dépêche »)

## ISOLATION À 1€

Dans le cadre de la précarité qui concerne « locataires et propriétaires d'une maison ».

Aujourd'hui, vous avez la possibilité d'isoler votre habitation pour 1€ seulement grâce au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour les plus démunis.

Grâce à ce dispositif, vous allez pouvoir baisser votre consommation de chauffage et gagner en pouvoir d'achat.

N'hésitez pas à vous rendre auprès de la Mairie avec votre feuille d'imposition. Nous prendrons votre nom, prénom et adresse. Nous enverrons tous les renseignements à l'organisme concerné qui vous recontactera pour vous dire si vous êtes éligible à ce dispositif.

## DÉGRADATIONS

De nombreux tags ont été faits sur la commune. Espérons que les « artistes » en resteront là.



# Vie associative

## ACCUEIL JEUNESSE

Inscription et adhésion :

Il est nécessaire de remplir un dossier d'inscription (renseignements médicaux et administratifs, règlement intérieur) dûment complété et signé par le représentant légal et de souscrire une adhésion annuelle d'un montant de 12€. (20€ pour les jeunes extérieurs à la commune.

**Tarif** : une participation financière supplémentaire sera demandée en fonction de l'activité. Cette dernière devra être versée lors de l'inscription à l'activité.

Voici la prochaine activité qui sera proposées :

Descente en carico : L'**Accueil Jeunesse** de Saint Jean du Falga en partenariat avec le **Comité des Fêtes** organise une manifestation « qui décoiffe » le dimanche 05 juin après-midi. Il s'agira de dévaler une pente, les fesses sur une planche munie de roulettes que les participants dirigeront avec les pieds! **Le carico fabriqué par les jeunes**

-14h à 15h inscriptions

-15h à 17h descentes

Puis viendra l'heure du goûter offert par le Comité des Fêtes. La manifestation sera accessible à tous (de 9 à 99 ans) et **gratuite**. Attention cependant de venir avec une tenue adaptée (pantalon long et chaussures fermées)

L'Accueil Jeunesse et l'ACLEA co-organisent un festival de culture urbaine les 1<sup>er</sup> et 2 juillet. Au programme

- vendredi soir : concert
- samedi : ateliers HIP HOP, SLAM, GRAFF.



## TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE

Cette année, un atelier journal a été mis en place durant le T.A.P. Vous trouverez ci-dessous un extrait du 1<sup>er</sup> exemplaire paru, écrit et mis en forme par les enfants eux-mêmes :

### L'atelier TAP NEWS

**Qu'est-ce que tu fais dans cet Atelier ?** « Je rédige, je prends des photos, j'interview les enfants et les animateurs sur leur activité, je fais des illustrations, je fais des recherches pour le coin détente et gourmand du Tap News ».

**Pourquoi as-tu choisi cet atelier ?** « Car j'aime écrire, poser des questions, me servir de l'ordinateur, prendre des photos, faire des recherches, illustrer les activités ».





## COMITÉ DES FÊTES

Le temps était clément et les enfants ont pu en profiter pour participer au concours de pêche.

Comme de coutume, l'omelette géante a ravi tous les participants, nombreux cette année encore



La fête locale se déroulera les 17, 18 et 19 juin. (Voir l'agenda)



## GRAP

L'association a tenu son assemblée générale.



Un nouveau trésorier a été nommé. La réunion s'est terminée autour d'un bon repas au Père Canard.

## BIBLIOTHÈQUE

Suite à une décision de la Communauté de Communes de Pamiers, l'adhésion à la bibliothèque est gratuite pour l'année 2016.

<b>Mercredi 18 et 25 mai 2016</b>	Bibliothèque en Vadrouille <b>LECTURE AU PARC à 15H</b> si intempéries rendez-vous à la médiathèque
<b>Vendredi 30 septembre 2016</b>	Spectacle avec la Compagnie <b>"Sur le Bout de la Langue"</b> <a href="http://compagnierectoverso.unblog.fr/2014/05/27/sur-le-bout-de-la-langue/">http://compagnierectoverso.unblog.fr/2014/05/27/sur-le-bout-de-la-langue/</a>
<b>Du 15 septembre au 29-oct</b>	<b>Exposition "la gastronomie"</b> BDP



## MARCHE SOLIDAIRE DU 19 MARS

Le samedi 19 mars, la municipalité a organisé avec l'aide de la Commission Sports et Loisirs et le Secteur Jeunesse, une marche solidaire au profit de l'association « **Autisme Ariège** » basée dans la commune.

Les inscriptions étaient prises à la salle Aragon de 15H à 17H.

A 17H, le départ est donné devant la fresque de la différence réalisée par les jeunes du secteur Jeunesse.

Le ruban fut coupé par un petit enfant atteint d'autisme sous l'œil vigilant de Mme Villaplana, de Monsieur le Maire et de quelques élus convaincus du bienfait d'une telle action. Deux chevaux ouvraient la marche très bien encadrée par ailleurs par les garde champêtres présents sur le parcours

220 personnes ont répondu à l'appel et la marche s'est déroulée dans une ambiance bon-enfant, en toute convivialité. Un grand merci au club de l'ACP de Pamiers venu en nombre.

A l'arrivée, des bouteilles d'eau et des pâtisseries attendaient les participants. Les tickets d'inscription ont donné lieu à un tirage au sort. Une dizaine de cadeaux a été ainsi distribuée.

Les organisateurs et les participants ont été satisfaits de cette initiative et se sont donné rendez-vous pour l'année prochaine.



# FOOT

## LES U 19 du PBA récompensés...

Grâce au Crédit Agricole, le Mozaïc Foot Challenge récompense chaque année les équipes les plus offensives et, entre le club et le crédit agricole, c'est devenu une longue histoire ; Cette année, ce sont les U.19 qui sont à l'honneur après l'excellente saison 2014/2015.

Afin de donner plus de force au football du bassin, les clubs de Rieux de Pelleport, de Varilhes et de St Jean du Falga ont décidé de créer une entente de jeunes (de U.13 à U.19) sous l'appellation Pays Basse Ariège. La réunion de ces forces vives permet aux jeunes de ces trois associations d'évoluer à un haut niveau et aux trois clubs de conserver leurs licenciés.

Le P.B.A c'est plus de 160 licenciés et 7 équipes engagées dans les différents championnats. Les résultats sont très bons puisque les U.17 et les U.19 évoluent en championnats régionaux. Les U.15 et les U.13 font des parcours excellents. Les objectifs sont clairs : toutes les équipes de foot à 11 en championnat Ligue.

Le leitmotiv de l'entente est LA FORMATION. Les U.19 récompensés sont un bel exemple puisqu'ils ont déjà derrière eux plus de 12 ans de football.

Former, pérenniser dans un esprit de convivialité et dans le respect des autres voilà ce à quoi s'attachent les dirigeants.

Félicitation aux U.19 pour cette récompense largement méritée.

Merci au Crédit Agricole pour son soutien au travers de ce challenge.



# ASSOCIATION HYGIE

## STAGE D'EDUCATION THERAPEUTIQUE POUR LES PATIENTS DIABETIQUES

L'association HYGIE organise des journées d'éducation thérapeutique pour les patients diabétiques. L'éducation thérapeutique est un soin basé sur l'apprentissage ; elle vise à aider les patients diabétiques à acquérir ou à maintenir les compétences nécessaires pour aider gérer au mieux leur quotidien en préservant leur qualité de vie.

Ce programme est autorisé par l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées et s'adresse à toute personne présentant un diabète (quel que soit son âge !) et à ses proches souhaitant s'impliquer dans la gestion de la maladie. Le programme se veut de proximité et est proposé dans différentes communes du département. Il accueille de 8 à 10 patients diabétiques et est **GRATUIT**.

Une équipe multidisciplinaire (médecin – diététicienne - -éducatrice sportive – infirmière – coordinatrice), compétente en éducation thérapeutique en assure l'organisation et l'animation sous la responsabilité du Docteur Serge DENAT, diabétologue à FOIX.

Le programme se déroule sur deux demi-journées ; plusieurs thèmes sont abordés sous forme d'ateliers (mécanisme du diabète – complications – diététique – activité physique – traitement et observance thérapeutique – auto-surveillance – pied – situations à risque ...)

L'inscription au programme se fait par l'intermédiaire du médecin traitant ou du médecin spécialisé : n'hésitez pas à lui en parler !

La fiche d'inscription et le calendrier des prochains stages sont disponibles sur le site <http://serge-denat.docvadis.fr> ou auprès de Françoise MAUGER, coordinatrice du programme au 06.71.09.28.93 – email : [mauger.etp09@sfr.fr](mailto:mauger.etp09@sfr.fr)

## CITÉ D'ÉCHANGES

La cité d'échanges organise son traditionnel vide-grenier le dimanche 22 mai à la salle Aragon et tout autour. Contact M. ROUJA au 05.61.68.02.90.



# Dernière minute...

## BUDGET

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 522 687,00	2 522 687,00
Section d'investissement	2 371 301,69	2 371 301,69
<b>TOTAL</b>	<b>4 893 988,69</b>	<b>4 893 988,69</b>

## GRIPPE AVIAIRE

**Attention : le plan de la grippe aviaire concerne également les particuliers qui ont des volailles chez eux.**

Ce plan qui permet d'éviter des abattages massifs instaure un vide sanitaire du **18 avril au 16 mai 2016**. Durant cette période, les volailles doivent être confinées à l'intérieur, ou en parcouru réduit. Du 18 avril au 2 mai 2016, dernier délai, les derniers palmipèdes seront mis en gavage puis abattus. Du 2 au 16 mai 2016, il n'y aura plus aucun palmipède vivant dans les exploitations à vocation commerciale.

A partir du 16 mai de nouveaux canetons pourront être installés. Cette installation peut être avancée au 9 mai sous réserve d'en faire la demande auprès des services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la population.

Le virus étant transmissible entre oiseaux, sauvages ou d'élevages, le plan est complété par des mesures destinées à empêcher la transmission du virus à la faune sauvage, ce qui pourrait avoir pour effet d'en rendre la propagation incontrôlable.

Dans les basses-cours (**élevages non commerciaux**) les animaux devront être confinés du 18 avril au 16 mai inclus. **Ce confinement peut être réalisé de façon assez simple, par exemple en les mettant dans des abris ou des volières ou des espaces recouverts d'un filet pour éviter tout contact avec les oiseaux sauvages.** Les maires du département ont, à la demande de la préfète de l'Ariège, effectué un recensement des basses-cours.

La [DDCSPP](#) réalisera des contrôles par sondage. (Source : la Préfecture de l'Ariège).

# État Civil

## Naissance



BERGE Maël  
BARBAZAN Nolan  
BREAU Maywenn  
COLOSETTI Aaron  
DRUGEON RIBAS Eléna Nadine Sylvia  
PASSERAT Aina  
SCHAEFFER Eléna  
SEM INNOCENTI Vincent

## Décès



AZZOLA née GREGORAT Elise  
BOURRIQUET née GAY Andrée  
CANAL née NIGRA-MAGE Emilienne  
CAUMEL née MATTAINI Henriette  
DEJEAN Pierrot  
DIEUNIDOU Henri  
FAURE Pierre  
METCALF David  
PEDUSSAUT Marcel  
SEM INNOCENTI Vincent  
SERIS Henri  
VERGE née GIRONELLA LLOPART  
Mathilde  
VERGNES née MAURY Paule



WARNET Remi et VALERINO Jocelyne

# L'AGENDA EN BREF

- + 30 Avril : Portes ouvertes aux serres municipales de 14h à 17h.
- + 30 Avril : Festival du foot d'animation et le Challenge départemental U11.
- + 18 et 25 mai : lecture au parc à 15h (Voir article Bibliothèque)
- + 22 mai : vide grenier
- + 05 Juin : Descente de Carico
- + 17 - 18 - 19 Juin : Fête de SAINT JEAN du FALGA.
  - 17 juin : Orchestre Making of
  - 18 juin : Tournée des partenaires en Rosalie avec la banda Soupaéro .  
  
Orchestre Andréa Sony
  - 19 juin : Apéro tapas Gypsy suivi de Mach prod.
- + 09 Juillet : Bal populaire place de Joucla
- + 15 – 22 – 29 Juillet et 05 – 12 Aout : Marché Gourmand
  - 15 Juillet avec Alain COLOMBIES
  - 22 Juillet DJ Fanny
  - 29 Juillet : La Tour Swing
  - 05 Août : DJ Wilfried
  - 12 Août : News Orléans
- + 30 septembre : Spectacle avec la compagnie « Sur le bout de la langue »  
  
(Renseignement à la bibliothèque)



**La canicule** : - il fait très chaud

- la température ne descend pas la nuit  
- le phénomène dure depuis plusieurs jours.

- maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- prendre des nouvelles de l'entourage
- pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais et climatisé.
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise.

Si vous êtes témoin d'un évènement, voici les numéros d'urgence à connaître :

112	N° URGENCE EUROPEEN
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	GENDARMERIE

**MAIRIE** : téléphone : **0561679250**

Mail : [mairie.stjeandufalga@wanadoo.fr](mailto:mairie.stjeandufalga@wanadoo.fr)

Sites internet utiles :

Services de l'Etat de l'Ariège :

[www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr)

Pour en savoir plus sur les risques majeurs :

[www.prim.net](http://www.prim.net)

## RAPPELS PRATIQUES

**Catastrophes naturelles** : Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre. Pour être indemnisés au titre de catastrophes naturelles, il faut :

- Que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- Que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel

Informations acquéreurs locataires : La loi du 30/07/2003 du code de l'environnement dans son article L125-5, oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier, (bâti ou non bâti) situé en zone sismique, et/ou appartenant à un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie ou se connecter sur le site :

[www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr) (suivre l'onglet (IAL).

**Nids de frelons asiatiques** : Les nids de ces frelons, sont de forme sphérique, de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels, au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinsectisation, le recours aux pompiers devant rester exceptionnel (carence avérée des sociétés spécialisées ou nid trop difficile d'accès).

Le coût de l'intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se trouve ce nid.

## A CONSERVER

### COMMUNE DE SAINT JEAN DU FALGA

#### DICRIM simplifié

Document d'Informations Communales sur les

#### Risques Majeurs.

Le mot du maire

Chers administrés,



La sécurité des habitants de Saint-Jean-du-Falga fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur la commune.

Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de **la conserver précieusement**.

En complément de cette information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés. La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.







Michel STERVINO

## LES BONS REFLEXES EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE OU TECHNOLOGIQUE

**Risque majeur** : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter les consignes générales suivantes :

DANS TOUS LES CAS		
<p><b>Avant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- une radio portable équipée de piles</li> <li>- une lampe de poche (piles à vérifier)</li> <li>- une réserve d'eau potable</li> <li>- lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent)</li> <li>- S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Pendant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes générales ci-dessous)</li> <li><b>Écouter la radio</b> France-Info et radios locales</li> <li><b>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</b></li> <li><b>Ne pas téléphoner</b> sauf cas de nécessité vitale</li> <li>  Pour information sur l'évolution de la situation               </li> <li>  Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants               </li> <li>  Pour libérer les lignes pour les secours               </li> </ul>	<p><b>Après</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- écouter la radio</li> <li>- évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses</li> <li>- se mettre à la disposition des secours</li> </ul>

<p> <b>Inondations et crues</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ne pas s'engager sur une route inondée</li> <li>✓ Respecter une déviation mises en placet</li> <li>✓ Fermer les ouvertures</li> <li>✓ Couper le gaz et l'électricité</li> <li>✓ Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours</li> <li>✓ Se réfugier sur un point haut (étage, colline...)</li> </ul>	<p> <b>Chutes de blocs</b></p> <p><b>Glissement de terrain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Se conformer aux consignes données par les autorités</li> <li>✓ Respecter les déviations mises en place</li> <li>✓ Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse</li> <li>✓ Se mettre, si possible, dans un local à l'abri non endommagé</li> <li>✓ Fuir latéralement ; s'éloigner du pont d'effondrement</li> </ul>	<p> <b>Rupture de barrage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Respecter les consignes données (évacuation ou non, itinéraire à emprunter)</li> <li>✓ Ne pas prendre l'ascenseur (coupure de courant)</li> <li>✓ Ne pas revenir sur ses pas</li> <li>✓ S'éloigner des ponts et torrents</li> </ul>
<p> <b>Séisme</b></p> <p><b>PENDANT</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur</li> <li>✓ Eviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches...</li> <li>✓ Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz)</li> </ul> <p><b>APRES</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Couper le gaz et l'électricité ; pas de flamme</li> <li>✓ Evacuer et s'éloigner des bâtiments, rejoindre un endroit dégagé (place...)</li> <li>✓ Se conformer aux consignes données par les autorités</li> </ul>	<p> <b>Risque industriel – Nuage toxique</b></p> <p><b>Transport de matières dangereuses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement</li> <li>✓ Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle</li> <li>✓ Si propagation de nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire du vent ; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche</li> <li>✓ Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations</li> <li>✓ Couper la ventilation et la climatisation</li> </ul>	<p> <b>Tempête</b></p> <p><b>vent violent</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter les déplacements ; dans la mesure du possible, rester chez soi</li> <li>✓ Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre</li> <li>✓ Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li> <li>✓ Ne pas intervenir sur une toiture</li> <li>✓ Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone</li> <li>✓ Respecter les déviations mises en place</li> </ul>